



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DGST

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR DES
TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX
PLUVIALES (5 LOTS) - SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES (LOTS 1, 2 ET 5)**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ayant pour objet un accord-cadre multi-attributaires pour des travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, pour une période initiale d'1 an à compter de la notification, reconductible tacitement pour 4 périodes d'1 an, décomposé de la façon suivante :

- Lot 1 – Réhabilitation des réseaux d'assainissement (techniques sans tranchées) : cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 2 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 3 opérateurs économiques
- Lot 2 – Extension ou renouvellement des réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales et unitaires) – Travaux exclusifs assainissement : cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 8 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 6 opérateurs économiques
- Lot 3 – Renouvellement des canalisations d'eau potable et des branchements – Travaux exclusifs eau potable : cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 8 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 6 opérateurs économiques

- Lot 4 – Renouvellement ou extension des réseaux d’assainissement et renouvellement des canalisations d’eau potable – Travaux simultanés assainissement et eau potable : cet accord-cadre donnera lieu à l’émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L’attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l’issue de l’analyse des offres. L’attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l’accord-cadre lors de la survenance d’un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 3 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 3 opérateurs économiques
- Lot 5 – Travaux ponctuels sur les réseaux d’eau potable et d’assainissement en service : cet accord-cadre donnera lieu à l’émission de bons de commande, L’attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l’issue de l’analyse des offres. Le montant maximum annuel de ce lot est de 3 000 000 € HT. Ce lot sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques et à un maximum de 4 opérateurs économiques,

Considérant qu’après analyse des offres, la Commission d’appel d’offres, qui s’est réunie le 24 juin 2025, a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- Lot 1 – Réhabilitation des réseaux d’assainissement (techniques sans tranchées) :
 - Groupement SADE (mandataire) / M3R, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – rue Charles Darwin, pour un montant de 301 817,30 € HT issu des simulations
 - Société BARRIQUAND, sise à Compiègne (60204), route de Choisy-au-Bac, pour un montant de 323 516,68 € HT issu des simulations
 - Société EHTP, sise à Arras (62060), Zone Artoipôle 1 – 145 allée d’Allemagne, pour un montant de 388 872 € HT issu des simulations
- Lot 2 – Extension ou renouvellement des réseaux d’assainissement (eaux usées, eaux pluviales et unitaires) – Travaux exclusifs assainissement :
 - Société STPS sise à Calonne-Ricouart (62470), Parc d’entreprises Brunehaut – rue de la Gare, pour un montant de 1 288 707,70 € HT issu des simulations
 - Groupement SADE (mandataire) / NGE, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – rue Charles Darwin, pour un montant de 1 395 668,96 € HT issu des simulations
 - Société EUROVIA, sise à Mazingarbe (62670), 4 rue Montaigne, pour un montant de 1 257 339,32 € HT issu des simulations
 - Société RAMERY, sise à Lens (62300), 2 rue de l’Europe, pour un montant de 1 213 745,84 € HT issu des simulations
 - Société EHTP, sise à Arras (62060), Zone Artoipôle 1 – 145 allée d’Allemagne, pour un montant de 1 412 426,12 € HT issu des simulations
 - Société EIFFAGE, sise à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne, pour un montant de 1 570 017,44 € HT issu des simulations
- Lot 5 – Travaux ponctuels sur les réseaux d’eau potable et d’assainissement en service :
 - Société SADE, sise à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – rue Charles Darwin, pour un montant de 119 288,20 € HT issu des simulations ;
 - Société EHTP, sise à Arras (62060), Zone Artoipôle 1 – 145 allée d’Allemagne, pour un montant de 125 827,20 € HT issu des simulations ;
 - Société VEOLIA, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 440 rue Christian et Honorat Bouillez, pour un montant de 131 492,30 € HT issu des simulations.

Considérant que les lots 3 et 4 seront analysés et attribués ultérieurement,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un accord-cadre multi-attributaires, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement pour 4 périodes d'un an, selon les modalités suivantes :

- Lot 1 – Réhabilitation des réseaux d'assainissement (techniques sans tranchées) – avec les sociétés suivantes :
- Groupement SADE (mandataire) / M3R, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – rue Charles Darwin
- Société BARRIQUAND, sise à Compiègne (60204), route de Choisy-au-Bac
- Société EHTP, sise à Arras (62060), Zone Artoipôle 1 – 145 allée d'Allemagne

Cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 2 000 000 € HT.

- Lot 2 – Extension ou renouvellement des réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales et unitaires) – Travaux exclusifs assainissement – avec les sociétés suivantes :
- Société STPS sise à Calonne-Ricouart (62470), Parc d'entreprises Brunehaut – rue de la Gare
- Groupement SADE (mandataire) / NGE, sis à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – rue Charles Darwin
- Société EUROVIA, sise à Mazingarbe (62670), 4 rue Montaigne
- Société RAMERY, sise à Lens (62300), 2 rue de l'Europe
- Société EHTP, sise à Arras (62060), Zone Artoipôle 1 – 145 allée d'Allemagne
- Société EIFFAGE, sise à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne

Cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. L'attribution des marchés subséquents sera effectuée après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre lors de la survenance d'un besoin. Le montant maximum annuel de ce lot est de 8 000 000 € HT.

- Lot 5 – Travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement en service – avec les sociétés suivantes :
 - Société SADE, sise à Rouvroy (62320), Parc de la Chênaie – rue Charles Darwin
 - Société EHTP, sise à Arras (62060), Zone Artoipôle 1 – 145 allée d'Allemagne
 - Société VEOLIA, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 440 rue Christian et Honorat Bouillez

Cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande, L'attribution des bons de commande sera effectuée selon la règle du « tour de rôle » en fonction du classement des titulaires à l'issue de l'analyse des offres. Le montant maximum annuel de ce lot est de 3 000 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

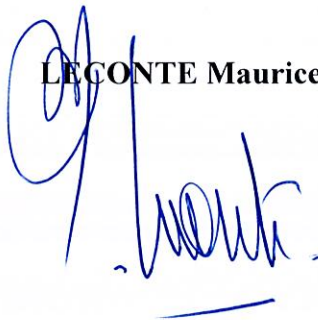
Fait à Béthune, le **22 JUIL. 2025**

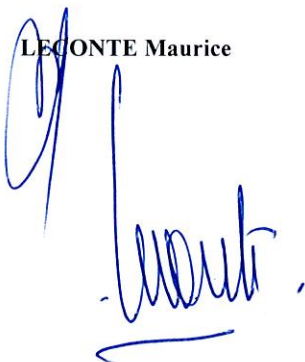
Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **22 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **22 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


LECONTE Maurice


LECONTE Maurice